



## Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Lettre mensuelle d'information de la fédération autonome de la fonction publique territoriale  
N° 31 Juin 2016

### TRANSFORMATION DE PRIMES EN POINTS :

#### le décret d'application est paru

**Les premiers décrets d'application du protocole sur les parcours, les carrières et les rémunérations des agents (PPCR) de la fonction publique, qui vise à les revaloriser et les simplifier, sont parus le 13 mai au Journal officiel. L'un d'eux prévoit la transformation d'une partie des primes des fonctionnaires en points d'indice.**

La transformation d'une partie des primes des fonctionnaires des trois fonctions publiques en points d'indice va devenir réalité. Cette mesure, l'une des principales prévues par le gouvernement dans le cadre du protocole visant à revaloriser les parcours professionnels, les carrières et rémunérations (PPCR), figure à l'article 148 de la loi de finances pour 2016. Mais son entrée en vigueur était conditionnée à la publication d'un décret. Ce dernier vient de paraître au Journal officiel du 13 mai.

Elle traduit la volonté partagée par le gouvernement, les syndicats et les employeurs publics de renforcer la part indiciaire dans la rémunération des fonctionnaires, alors que celle des primes – qui ne sont que très partiellement prises en compte pour le calcul des pensions de retraite – a cru de manière importante au cours des dernières années. Il ne s'agit toutefois que d'un premier pas, compte tenu de l'ampleur assez limitée du "rééquilibrage".

Ainsi, un abattement de 167 euros bruts annuel sera appliqué sur le régime indemnitaire des fonctionnaires de catégorie C. Pour ceux de la catégorie B, l'abattement s'élèvera sur l'année à 278 euros bruts et pour les agents de catégorie A à 389 euros bruts (en régime de croisière). Le dispositif entrera en vigueur dès que les agents percevront les premières augmentations indiciaires relevant du protocole "PPCR". Soit à partir du 1er janvier 2016 pour les fonctionnaires de catégorie B et à partir de 2017 pour ceux de la catégorie C.

L'application aux agents de catégorie A s'effectuera en deux temps sur la période 2017- 2018, sauf pour les personnels des filières paramédicale et sociale qui bénéficieront des mesures avec un an d'avance.

### Les DRH des grandes collectivités proposent un "tableau de bord partagé" pour mesurer l'absentéisme

"Systématiser l'entretien de reprise d'activité", "mettre en place des plans de prévention contre les TMS et RPS", "valoriser le régime indemnitaire en fonction de la présence", "envisager un plafonnement du report du droit à congés acquis pendant un arrêt maladie", voire "rétablir le jour de carence" sont quelquesunes des pistes suggérées par une étude sur "L'absentéisme dans les collectivités" présentée le 28 avril par l'Association des DRH des grandes collectivités, en partenariat avec l'Inet.

Localtis.info Publié le 02/05/2016



## LES MAIRES REFUSENT UNE NOUVELLE PONCTION DE L'ETAT POUR 2017

*Les élus du bloc communal lancent un nouvel appel à l'exécutif pour stopper la baisse des dotations. Plus que la montée en pression des maires à un mois de leur congrès, l'AMF, appuyée par les autres associations d'élus, a souhaité réagir à la « provocation » de Bercy qui a annoncé des comptes locaux dans le vert fin mars.*

Accablés. Les présidents des six associations d'élus du bloc communal – AMF, Villes de France, France Urbaine, APVF, ADCF, AMRF –, se sont dits « accablés par ce qui se passe sous nos yeux dans toutes les communes », selon François Baroin, président de l'AMF, jeudi 28 avril au siège parisien de l'association. Avec les autres présidents d'association d'élus, il a lancé une énième « demande solennelle » à l'Etat d'abandonner la dernière tranche de la baisse des dotations prévue en 2017 d'un montant de 3,67 milliards d'euros, après deux coupes identiques en 2015 et 2016.

Pour tous les représentants des élus, le montant et le rythme de la ponction opérée par l'Etat – 12,5 milliards d'euros entre 2014 et 2017 – est responsable de la baisse de l'investissement local observé depuis deux ans et ainsi que du repli de l'autofinancement « qui se rapproche de la zone extraordinairement dangereuse », s'est contenté de préciser François Baroin.

**la Gazette.fr Fonction publique** : Publié le 28/04/2016



### La nouvelle bonification pour les agents exerçant des fonctions d'accueil

Les personnels exerçant des fonctions d'accueil à titre principal ont droit au bénéfice de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) s'ils consacrent plus de la moitié de leur temps de travail total à des fonctions d'accueil du public. Sont prises en compte les heures d'ouverture au public du service, si l'agent y est affecté dans des fonctions d'accueil du public, ainsi que, le cas échéant, le temps passé par l'agent au contact du public en dehors de ces périodes, notamment à l'occasion de rendez-vous avec les usagers.



**la Gazette.fr Fonction publique**  
Publié le 03/03/2016 n°14NT02729

### Quelle réforme pour les agents de maîtrise et les filières atypiques ?

Une première réunion de travail s'est tenue mercredi 4 mai 2016 sur la réforme en cours concernant les agents de maîtrise. Seraient aussi impactés les adjudants de sapeurs-pompiers professionnels, les brigadiers chefs principaux et les chefs de police municipale.

**la Gazette.fr Fonction publique** : Publié le 11/05/2016

### Réforme territoriale : quand l'inquiétude fait place à la grogne chez les agents

Depuis plusieurs mois déjà, les agents territoriaux s'inquiètent quant au sort qui leur sera réservé dans les nouvelles régions fusionnées. Indemnités, déplacements, restructuration des services : les points de crispation sont légion...comme l'a écrit La Gazette à plusieurs reprises. Mais aujourd'hui, le malaise prend de l'ampleur. C'est le cas en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

**la Gazette.fr Fonction publique** : Publié le 13/05/2016

### ***“Version dégradée”***

Après la présentation du programme économique d'Alain Juppé, François Fillon avait estimé, vendredi 13 mai sur Europe 1, que ce programme économique était identique au sien, mais en "version dégradée", avec "toujours, en dernier ressort, l'intervention de l'État". Un autre des candidats à la primaire, Bruno Le Maire, propose, lui, de supprimer 1 million de postes de fonctionnaires en dix ans, tandis que Nicolas Sarkozy évoque 300 000 suppressions de postes publics sur cinq ans.

Entre 2007 et 2012, la Révision générale des politiques publiques (RGPP) avait entraîné 150 000 postes de moins dans la fonction publique de l'État.

**acteurs publics** :Publié le 18/05/2016

# Communes nouvelles : un guide du Sénat pour accompagner la «révolution silencieuse»

**Localtis.info** : Publié le 19/05/2016



## Temps de travail des fonctionnaires : « On peut obtenir des effets considérables », selon Philippe Laurent



**INTERVIEW - Philippe Laurent, maire UDI de Sceaux et président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a rédigé un rapport sur le temps de travail des fonctionnaires dont la présentation a été ajournée cette semaine par Manuel Valls.**

***Faut-il imposer un retour systématique aux 35 heures ?***

Pas forcément. Il n'est pas toujours intéressant pour les employeurs d'équipes travaillant moins de 35 heures d'allonger leur durée de travail. Dans la plupart des cas, des économies peuvent être dégagées, mais elles n'atteignent pas les niveaux avancés par exemple par la Cour des comptes. Ce n'est pas parce que vous augmentez de 10 % le temps de travail qu'il génère 10 % d'économies. Cela fonctionne bien dans certains services où il y a une homogénéité. Par exemple, dans une crèche avec une petite trentaine d'employés, on peut économiser un poste.

***Quelles priorités fixez-vous aux employeurs publics ?***

Je pense que chaque administration, collectivité locale ou hôpital doit d'abord faire un état des lieux. Il s'agit ensuite de rappeler que la durée légale du travail de tous les fonctionnaires est de 1.607 heures via des notes de service, des circulaires, etc. Harmonisons aussi les règles sur les autorisations spéciales d'absence, le nombre

de jours de fractionnement [accordés lorsque l'on prend des congés en dehors de l'été], les régimes d'astreintes. On propose notamment de laisser le bénéfice des jours de fractionnement aux seuls fonctionnaires travaillant 7 heures par jour et 35 heures par semaine et ne bénéficiant pas de jours de RTT, ce qui risque de ne pas plaire. Il n'y a pas de raisons non plus que le nombre de jours d'absence autorisé pour un mariage varie d'une administration à l'autre. Il faut enfin sortir de la culture du non-dit sur ce sujet. En imposant plus de transparence, on peut obtenir des effets considérables. C'est pourquoi je prône dans les collectivités locales qu'en début de mandat, un rapport sur le sujet soit présenté au conseil municipal. Dans les hôpitaux, cela peut être fait à l'occasion des conseils de surveillance.

***De plus en plus d'élus locaux sont tentés d'augmenter la durée de travail de leurs agents pour compenser leurs difficultés budgétaires. Quels conseils leur donnez-vous ?***

La réussite d'une telle démarche tient à la qualité du dialogue social. Les neuf syndicats que j'ai rencontrés ne sont pas opposés à une renégociation mais les élus doivent prévoir des contreparties. Par exemple supprimer deux jours de RTT mais augmenter le nombre de jours de formation ou mettre une protection sociale complémentaire en place.



Les echos : Publié le 26/05/2016